

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

DISCOURS DU MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE
DES SCEAUX A LA CEREMONIE DE LANCEMENT
OFFICIEL DES ACTIVITES DE LA HAUTE AUTORITE
DE PROTECTION DES DONNEES A CARATERE
PERSONNEL (HAPDP)

Juillet 2020

- Monsieur le Président de la CAGI ;
- Madame et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Monsieur le Président de la Délégation Spéciale de Niamey ;
- Monsieur le Directeur de Cabinet du Médiateur de la République;
- Monsieur le Directeur de Cabinet ;
- Madame la Secrétaire Générale ;
- Madame la Présidente de la Haute Autorité de Protection des données à caractère Personnel(HAPDP) ;
- Honorables membres de la Haute Autorité de Protection des données à caractère Personnel(HAPDP) ;
- Monsieur le Commissaire du Gouvernement ;
- Monsieur le Secrétaire Général de la Haute Autorité de Protection des données à caractère Personnel(HAPDP) ;
- Monsieur le Secrétaire Général du SAMAN ;
- Mesdames et Messieurs, Distingués invités.

Je voudrais tout d'abord me réjouir de la cérémonie de ce jour relative à la mise en place officielle de la Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel(HAPDP) et féliciter ses membres pour leur nomination.

Mesdames et Messieurs,

Il me plaît de rappeler que le droit au respect des données personnelles est un droit humain fondamental. Les données personnelles des individus doivent être protégées contre toutes les atteintes qui peuvent l'affecter, notamment celles qui portent sur les informations personnelles, et si vous préférez privées.

Avec le développement croissant des technologies de l'information, la protection de la vie privée et des données personnelles est devenue un sujet de préoccupation majeure des sociétés modernes.

Les données personnelles collectées quotidiennement sur les individus et traitées de façon automatisée ou non sont sujettes à de multiples manipulations et peuvent faire l'objet de traitements nuisibles aux intérêts des personnes concernées.

Conformément aux engagements du Président de la République, Chef de l'Etat, le Gouvernement a fait de la question du respect des droits de la personne humaine, en lien avec la protection des

données personnelles, lors des collectes et des traitements, une des priorités.

C'est pourquoi, l'Etat du Niger prenant la pleine mesure des enjeux du numérique, le Gouvernement fit adopter la loi n° 2017-28 du 03 mai 2017, relative à la protection des données à caractère personnel, modifiée et complétée par la loi n°2019-71 du 24 décembre 2019 qui crée le cadre juridique de protection des données à caractère personnel au Niger et institue l'organe chargé de veiller à son respect scrupuleux, à savoir, la Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (HAPDP).

Cette loi qui vise particulièrement les données numériques a pour objet de veiller à ce que les technologies de l'information et de la communication restent au service du citoyen et ne portent pas atteinte aux libertés individuelles ou publiques, notamment la vie privée.

La Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (HAPDP) est garante du respect de la vie privée et des libertés individuelles ou publiques dans le traitement des données personnelles. Elle veille au respect du dispositif de protection par l'ensemble des acteurs, étatiques ou privés.

A ce titre, la mission de la Haute Autorité consiste notamment à informer et conseiller les citoyens et les responsables des traitements sur leurs droits et obligations en matière de protection de données à caractère personnel, autoriser et contrôler les traitements de ces données et ou faire sanctionner, le cas échéant, les violations des droits et libertés résultant de leur mise en œuvre.

Elle assure également la veille permanente sur les évolutions des technologies de l'information et de la communication et rend publique son appréciation sur les conséquences de ces évolutions sur la protection des libertés individuelle, la vie privée, y compris.

Elle a vocation à proposer au Gouvernement les mesures législatives ou réglementaires de nature à adapter la protection des libertés et de la vie privée à ces évolutions technologiques.

Enfin, la HAPDP est associée aux négociations internationales ayant une incidence sur le traitement des données à caractère personnel et coopère avec les autorités d'autres pays en charge de la protection des données personnelles.

Mesdames et Messieurs,

La Haute Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (HAPDP) que nous installons officiellement ce matin, aura la lourde et exaltante mission d'assurer, d'une part, le respect des droits ainsi garantis aux citoyens et, d'autre part, des obligations qui en découlent.

C'est pourquoi, je voudrais exhorter Madame la Présidente et tous les membres de la Haute Autorité à ne ménager aucun effort pour accomplir rigoureusement leurs missions afin que la protection des données personnelles soit effective au Niger.

Enfin, je réitère l'engagement du Président de la République et du Premier Ministre Chef du Gouvernement à continuer à accompagner la HAPDP pour qu'elle puisse relever le défi de la protection des données personnelles et contribuer à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit.

En souhaitant plein succès dans l'accomplissement de votre mission, je déclare officiellement lancer les activités de la HAPDP.

Je vous remercie.